

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 JUIN 2025

ARRIVEE
4

Séance du : 11 juin 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (7) Messieurs ANTOINE, MEHDI, VOUILLOT. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY, Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0)

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY.

OBJET : Délégation de signature à la directrice de l'Office de Tourisme en EPIC pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2221-24,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme en EPIC des Monts du Genevois,

Vu le budget primitif adopté pour l'exercice 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de faciliter la gestion administrative et financière des marchés publics passés par l'Office de Tourisme,

CONSIDÉRANT que la Directrice est la représentante légale de l'EPIC et qu'il convient de lui donner les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions,

IL EST PROPOSÉ au Comité de Direction de déléguer à la Directrice de l'Office de Tourisme la signature de tous les actes relatifs :

- à la **préparation**,
- à la **passation**,
- à l'**exécution**,
- et au **règlement**

des marchés publics de **travaux**, de **fournitures** et de **services** pouvant être passés **selon la procédure adaptée**, et ce dans la **limite du seuil de 221 000 € HT** (ou tout autre seuil fixé par la réglementation en vigueur), **durant toute la durée de ses fonctions**.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice, la **Directrice adjointe** est autorisée à signer, dans les mêmes conditions et limites, l'ensemble des actes précités.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité, d'accorder la délégation de signature à la Directrice de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics selon la procédure adaptée, DURANT TOUTE LA DURÉE DE SES FONCTIONS.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 11 juin 2025,
Affiché ou notifié le 11 juin 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

MARTIN Anny - Elue

4A828EF2C1E647D...



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 JUIN 2025

ARRIVEE
4

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 11 juin 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (7) Messieurs ANTOINE, MEHDI, VOUILLOT. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY, Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0)

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR BP 2025

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2322-1 et L2322-2;
Vu la délibération 2025-05 portant sur l'approbation du budget primitif 2025 des Monts du Genevois,*

Considérant le crédit disponible sur le compte 1068 compte de réserve.

Nous préconisons de réaliser une décision modificative permettant de garder l'équilibre budgétaire.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

- Recette Investissement : compte 1068 « autres réserves » : 125 000.00€
- Dépense Investissement : Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » :
Article 2031 « Frais Etudes » : 125 000.00€

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 11 juin 2025,

Affiché ou notifié le 11 juin 2025,

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

23 JUIN 2025

ARRIVEE

4

Le Président
Monsieur ANTOINE



Signé par :

MARTIN Anny - Élu

4A828EF2C1E647D...

DocuSigned by :

CCAE61D97DAE479...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Monts du Genevois, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo,
la Communauté de Communes du Genevois et la
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2025-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Séance du : 11 juin 2025

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (7) Messieurs ANTOINE, MEHDI, VOUILLOT. Mesdames VILLARI, COTTET, TEPPE-ROGUET, MARTIN.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Monsieur de VIRY, Madame THEVENOZ.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (0)

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (11) Messieurs MOUCHET, VINCI, BARONNET, GIRERD, SAGE-VALLIER, JACQUEMOUD, MAURY. Mesdames CARTIER, QUEMENT, JOUVE-SOARES, COUCHOURON.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMAULLY.

Invité(e)s présent(e)s : Madame GAY

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 JUIN 2025

ARRIVEE
4

OBJET : CONVENTION DE COOPÉRATION PUBLIC – PUBLIC CC ARCHPARC – MONTS DU GENEVOIS 2025

*Vu l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois modifié et voté en conseil communautaire de Annemasse Agglo en date du 26/06/2024, de la CC du Genevois en date du 24/06/2024 et de la CC Pays de Cruseilles le 09/07/2024,
Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) approuvés le 26 avril 2024 par les membres du comité syndical,
Vu la délibération 2023-17, approuvant la convention de coopération public-public entre le SMAG et l'Office de Tourisme des Monts de Genève pour la commercialisation du Centre de Convention by ArchParc.*

Considérant que sous convention pluriannuelle d'objectifs avec ses collectivités de tutelles, l'Office de Tourisme des Monts du Genevois, et plus spécifiquement le service commercial, privilégie, conformément aux axes stratégiques définis, la cible tourisme d'affaires, communément dénommée Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions (« MICE »).

Considérant que le SMAG ne possède pas des ressources humaines suffisantes et dédiées exclusivement à la commercialisation, les deux structures souhaitent coopérer pour garantir une commercialisation cohérente du Centre de Convention by ArchParc et de la destination.

Considérant qu'une première convention de coopération public-public a été conclue entre les parties le 06 novembre 2023 d'une durée d'un an, afin de préciser les rôles de chaque partie, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers dans le cadre de leur coopération.

Considérant l'avenant signé entre les deux parties puis délibéré par l'Office de Tourisme le 13 novembre 2024, portant sur la prolongation convention de coopération public-public entre le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) et l'Office de Tourisme Monts du Genevois.

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), a délibéré et approuvé, le 04 avril 2025, le renouvellement temporaire de la convention de coopération public – public entre le SMAG – Régie du Centre de Convention by ArchParc et l'EPIC Office de Tourisme des Monts afin de maintenir le cadre administratif et juridique entre les deux structures.

Considérant qu'un projet d'amendement de la convention sera proposé au second semestre 2025 au comité de direction, en vue d'intégrer de nouveaux axes de coopération, d'adapter la stratégie aux enjeux émergents, de redéfinir les objectifs stratégiques et de renforcer l'impact global de l'action conjointe.

**Au vu de cet exposé, le Comité de direction,
APPROUVE à l'unanimité le renouvellement temporaire de cette convention de coopération public-public entre le SMAG et l'Office
de Tourisme des Monts du Genevois pour la commercialisation du Centre de Convention by Archparc.**

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 11 juin 2025,
Affiché ou notifié le 11 juin 2025,

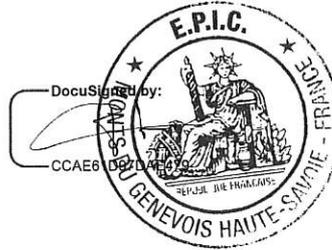
Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

La Secrétaire de séance
Madame MARTIN

Le Président
Monsieur ANTOINE

Signé par :

4A828EF2C1E647D...



Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

23 JUIN 2025

ARRIVEE
4